

# COMPTE RENDU SEANCE PRECEDENTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN

L'an deux mille dix-huit, le 15 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy DUPIOL.

**PRESENTS :** MM. DUPIOL, Maire, HARRIBEY, BEZIADE, DAUDON, LEGLISE, BROUSTET,  
LARRUE

MMES DUPIOL, DURROS, GALISSAIRES, DOZ, PUJO, ROUSSELET,  
ARDOUIN

### **ABSENTS :**

Mme PANCALDI procuration à Mr DUPIOL  
Mr MOLIA procuration à Mme ARDOUIN  
Mr VIGNEAU procuration à Mme DURROS  
Mr DULUC procuration à Mme GALISSAIRES  
Mme DUPART

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>14</b>
<b>Pour</b>	<b>14 + 4</b>

Le secrétaire de séance est Mme PUJO

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

- Approuvé à l'unanimité

## **OBJET : AVIS PREALABLE A L'APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD GIRONDE**

**Vu** les articles L 153-31 à L 153-35 du code de l'urbanisme qui traite de la révision du plan local d'urbanisme

**Vu** les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement

**Vu** le Plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 03 Août 2007

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2012 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes du Sud Gironde en date du 15 février 2016 décidant de poursuivre la procédure de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Symphorien

**Vu** le débat qui a eu lieu au sein du Conseil Communautaire de la communauté de communes du Sud Gironde sur les orientations du PADD

**Vu** la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Sud Gironde en date du 17 juillet 2017 qui arrête le projet de révision du plan local d'urbanisme et tire le bilan de la concertation

**Vu** les conclusions motivées et l'avis favorable assorti de réserves de Mme CAUSSE commissaire-enquêteur désigné par M. le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux suite à l'enquête publique portant sur la révision du plan local d'urbanisme

**Vu** les modifications qu'il est projeté d'apporter au projet de révision du Plan local d'urbanisme arrêté, pour tenir compte des avis, réserves et recommandations émis par Mme le Commissaire-enquêteur faisant suite aux avis des personnes publiques et organismes associés, aux observations du public, telles que consignées dans le rapport et conclusions du commissaire-enquêteur figurant en annexe de la présente délibération

**Vu** le dossier du projet de révision du plan local d'urbanisme modifié en conséquence et comportant un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement écrit et graphique et des annexes

**CONSIDERANT** que le projet de révision du Plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être validé

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **D'émettre UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de révision du plan local d'urbanisme préalablement à son approbation par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Gironde

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été inscrit sur le budget d'investissement 2018 l'aménagement d'une voie verte le long de la route départementale n°220 E2.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de signer une convention avec le Conseil Départemental de la Gironde pour obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux sur cet axe routier.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire de signer la convention avec le Conseil Départemental de la Gironde pour la réalisation de travaux d'aménagements de sécurité sur la route départementale RD 220 E 2 et ce en agglomération

Mme Patricia DUPART intègre la séance du Conseil Municipal

**Nombre de conseillers en exercice :** 19  
**Nombre de conseillers présents :** 15  
**Pour** 15 + 4

#### **OBJET : DEVOLUTION DU MARCHE RELATIF AU DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016, il a été décidé que conformément à la loi Grenelle 1 (article 27) et la loi Grenelle (article 161), traduites par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, de procéder à une étude diagnostic du réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire précise que le Cabinet MERLIN assure la prestation d'aide à la maîtrise d'ouvrage pour procéder au choix du cabinet qui sera en charge de ce diagnostic.

Monsieur le Maire précise que conformément au Code des Marchés la Commission municipale des marchés publics s'est réunie en séance le lundi 04 Juin 2018 et a donné un avis favorable pour l'attribution du marché à la société SAFEGE pour un montant de 38 906 € 50 H.T. soit 46 687 € 80 TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'attribuer le marché relatif à la réalisation du diagnostic du réseau d'eau potable à la Société SAFEGE pour un montant de de 38 906 € 50 H.T. soit 46 687 € 80 TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché

#### **OBJET : MISE A DISPOSITION DE LA CHENAIE DU STADE A L'ASSOCIATION « ARTS MARTIAUX PAROUPIANS »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande par l'association « Arts Martiaux Paroupians » pour organiser des animations sur l'espace de la chênaie du stade municipal.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de mettre à disposition de cette association, cet espace qui n'est pas utilisé.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de la chênaie du stade municipal avec l'association « Arts Martiaux Paroupians »

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **1°) TRAVAUX EGLISE**

Après une réunion de chantier qui a eu lieu vendredi 08 Juin 2018, la Société TMH a commencé les travaux de restauration extérieure de l'église ce lundi 11 Juin 2018

### **2°) TRAVAUX REFECTION ENROBES**

Le Conseil Départemental de la Gironde procèdera aux travaux de réfection de la voirie à compter du 02 Juillet 2018 et pour une durée de deux à trois semaines :

- Rue Martin NAUDON
- Avenue du 08 Mai
- Avenue Thiers
- Cours Gambetta (de la place aux carrefours de 4 routes)
- Rue Jean LAPEYRE

### **3°) TRAVAUX VOIE VERTE**

La commission municipale des marchés publics s'est réunie ce vendredi 15 juin pour l'ouverture des plis relative au marché passé pour la réalisation de la voie verte.

Deux sociétés ont adressé une offre

### **4°) PROJET DE LOTISSEMENT BOYAU**

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer nous a notifié que le dossier de demande d'autorisation de défrichement est complet à compter du 29 Mai 2018.

Le délai d'instruction est de deux mois soit un terme au 29 Juillet 2018.

## 5°) POLE EMPLOI

Les services de POLE EMPLOI accueilleront leurs allocataires au sein de la mairie le Mardi 19 Juin 2018.

## 6°) OUVERTURE COMPTE EPARGNE TEMPS

Le projet de règlement du compte épargne temps pour les agents a été envoyé au Centre de Gestion de la Fonction Publique afin que le Comité Technique donne son avis

## 7°) RADAR PEDAGOGIQUE

La société LACROIX SIGNALISATION viendra faire une démonstration d'un radar pédagogique.

## 8°) PANNEAU D'INFORMATION

Le commercial de la société LUMIPLAN viendra faire une visite préalable à la signature du bon de commande.

## 9°) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

- Dévolution du marché relatif à la voie verte
- Droit à louer
- Convention mise à disposition Chantal DURROS
- Convention d'adhésion à la médiation préalable obligatoire avec le CDG 33

## 10°) FETE DU PATRIMOINE

Mme Aimée ARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal que la fête du patrimoine aura lieu le Week end du 22 et 23 septembre avec pour thème le patrimoine naturel.

## 11°) FETE DU CHALET FRANCOIS MAURIAC

Mme ARDOUIN précise que le samedi 29 septembre aura lieu une fête au chalet François MAURIAC

*fait à Saint-Symphorien  
le 20 juin 2018  
Cathy Fujo  
Fujo*